

doivent être prises en fonction du bien public et non en fonction du profit de l'entreprise privée.

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps de parole est épuisé.

M. Douglas: Le comité me permettrait-il de signaler l'autre point que j'estime important?

M. le président: Le comité consent-il à l'unanimité à prolonger le temps alloué à l'honorable député?

Des voix: D'accord!

M. Douglas: Je veux simplement dire que les autres organismes qui devraient être utilisés pour exercer ce genre d'intervention consisteraient en un fonds d'expansion économique qui permettrait au gouvernement de mettre de l'argent à la disposition soit de l'entreprise privée, pour mettre certaines ressources en valeur, ou transformer nos produits bruts, en un organisme de coopération, pour l'établissement d'une nouvelle industrie, ou pour l'investissement public dans le secteur public. J'ai été frappé par ce que l'honorable député de Vancouver-Centre a dit, et je suis d'accord avec lui. Lorsqu'il est démontré que l'initiative privée est incapable d'étendre certaines industries, de favoriser les objectifs économiques dans certaines régions, nous ne devrions pas hésiter à recourir à l'entreprise publique. La *Polymer Corporation*, dont il a fait mention, en fournit un très bon exemple. Le développement de l'*Eldorado Mining* en est un autre. Ce que les Britanniques ont fait pour la mise en valeur du charbon et de l'acier dans le Pays de Galles et les aménagements hydrauliques du Nord de l'Écosse montrent ce qui peut être accompli par la propriété et l'investissement publics. Nous affirmons donc qu'à moins que nous ne soyons prêts à rendre nos programmes efficaces, à moins que le gouvernement ne soit prêt à donner une orientation aux investissements et à créer une caisse d'expansion très considérable où l'entreprise privée, l'entreprise coopérative et l'entreprise publique pourront obtenir des fonds, nous ne ferons pas en vérité une planification très efficace.

Pour moi, monsieur le président, tout le monde est aujourd'hui en faveur de la planification. Il reste tout simplement à décider quel genre de planification nous aurons, qui va la faire, et dans l'intérêt de qui. Il me semble que le Canada est devant une alternative: planifier ou périr. Mais pour que la planification sauve le pays, crée le plein emploi et favorise l'expansion économique, il faut que le gouvernement, une fois ses programmes élaborés, soit prêt à les mettre en œuvre, à intervenir au besoin dans le domaine économique en vue d'élever le niveau de vie des Canadiens, de créer des emplois pour les

Canadiens et d'accroître chaque année la prospérité et la production du Canada.

M. Woolliams: Le député permet-il que je pose une question maintenant? Je ne voulais pas l'interrompre. J'ai remarqué, quand il a parlé d'investissements publics, à la fin de ses propos, que ses vues étaient passablement étroites et il m'a semblé être partisan de la libre entreprise. Je me permets de lui dire que sa philosophie à cet égard a passablement changé depuis la campagne électorale qu'il a faite en 1944 alors qu'il se présentait comme premier ministre de la Saskatchewan.

M. Douglas: Si j'y suis autorisé, monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de répondre à cette question. Je me suis présenté au poste de premier ministre de la Saskatchewan en 1944. Si l'honorable député prend la peine de lire le premier discours que j'ai prononcé à l'Assemblée législative de cette province, il y trouvera le passage où j'ai dit que nous proposons de développer une économie mixte, que tout ce dont les entreprises privées et les coopératives pourraient se charger, elles s'en acquitteraient et recevraient aide et collaboration de notre parti, mais tout ce dont elles ne pourraient se charger serait géré par l'entreprise publique. Lorsque nous étions au pouvoir, nous nous sommes chargés des domaines suivants: la distribution du gaz, les transports par autobus et les transports aériens, tous propriété publique. Je donnerai à mon honorable ami une liste de domaines dans l'économie fédérale, que l'entreprise privée et les coopératives ne peuvent pas gérer efficacement et qui, selon nous, devraient être gérés par l'entreprise publique.

(Texte)

M. Cook: Monsieur le président, le principe de cette résolution visant l'établissement d'un office national d'expansion économique est tellement bon que je me demande pour quelle raison il n'a pas été soumis à l'attention de la Chambre avant aujourd'hui.

J'ai été étonné, hier, d'entendre l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), s'attribuer une part du crédit pour cette résolution que présente le gouvernement actuel, en disant qu'il avait lui-même proposé la création d'un tel Office en 1960.

Mon étonnement fut d'autant plus grand que, connaissant la réputation du député d'Essex-Est avant que je ne devienne membre de la Chambre, je me suis demandé comment il se faisait qu'il n'avait pas pensé de présenter une telle résolution avant 1960. Nous nous rappelons que durant les 22 années qui ont précédé 1957, à l'époque du régime libéral, aucune résolution semblable n'a été présentée...

L'hon. M. Martin: Nous, nous avons agi.